



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi



santésuisse

Communiqué de presse

Berne, le 4 novembre 2022

Oui au financement uniforme EFAS – mais évitons les doublons et la bureaucratie inutile

La Commission de la santé du Conseil des États (CSSS-E) a donné son accord de principe au financement uniforme de l'ambulatoire et du stationnaire (EFAS). En soi, ce signal est certes positif et important. Mais dans le même temps, la CSSS-E instaure des doublons inutiles. Ainsi, les cantons devraient obtenir accès aux données de facturation des assureurs. Cela va fondamentalement à l'encontre de l'idée d'EFAS. Par ailleurs, l'intégration des soins de longue durée n'est pas non plus adéquate. Cependant, curafutura et santésuisse estiment qu'il est capital de faire avancer EFAS et de s'assurer, grâce à ce projet essentiel conçu de manière simple, que le système de santé gagne en efficacité et que les coûts soient durablement réduits.

Hier, la CSSS-E est allée de l'avant sur le dossier du financement uniforme EFAS, ce qui est en soi positif. Toutefois, les décisions prises sont en partie contraires aux objectifs premiers poursuivis par le financement uniforme, par exemple en ce qui concerne le contrôle des factures et les soins de longue durée. curafutura et santésuisse regrettent ainsi la décision concernant l'accès des cantons aux données de facturation des assureurs. Pour les assureurs-maladie, la question est limpide: le contrôle des factures est l'une de leurs compétences centrales. Grâce au contrôle des factures, les assureurs dans leur ensemble permettent de réduire les dépenses de 3,5 milliards de francs, soit environ 10% d'économies sur les primes pour les assurés. Le fait que les cantons puissent consulter les factures individuelles, voire qu'ils veuillent les contrôler à double, est inefficace, disproportionné et va à l'encontre du travail des assureurs.

Autre bémol: la CSSS-E est favorable à l'intégration des soins de longue durée à EFAS. Cela modifie les conditions-cadre, car ce domaine serait intégré alors que les bases de données ne sont pas encore disponibles. curafutura et santésuisse considèrent qu'il est plus judicieux d'intégrer à EFAS d'abord les soins aigus et de discuter ensuite de l'intégration de soins de longue durée lorsque les bases de données correspondantes seront disponibles. Les assureurs sont disposés à mener en priorité les discussions requises à cet égard afin que cette réforme essentielle puisse enfin être mise en œuvre.

L'objectif majeur d'EFAS est d'éliminer les incitatifs erronés du système et de garantir une plus grande efficacité et qualité. EFAS permet de rendre socialement acceptable le transfert du domaine stationnaire vers le domaine ambulatoire moins onéreux. La réforme donne un élan supplémentaire aux soins intégrés en renforçant l'attrait des modèles d'assurance alternatifs qui permettent de réduire encore les primes correspondantes. Il appartient au Parlement de garder cet objectif en tête s'il entend faire en sorte que les coûts restent supportables à long terme.

Contacts pour les médias:

Adrien Kay, responsable communication curafutura: 079 154 63 00, adrien.kay@curafutura.ch

Kaempf Christophe, porte-parole santésuisse, 079 874 85 47, christophe.kaempf@santesuisse.ch